

Mais, qui sont « elles » ?...

Date : 4 juin 2021

Pour une fois, je m'apprêtais à applaudir le député LREM de la 1^{ère} circonscription d'Ille-et-Vilaine, Mustapha Laabid, qui a soutenu hier sur twitter le mouvement de protestation que viennent d'engager les AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap).

Mais j'ai bêtement cherché à savoir pourquoi Mustapha Laabid ne soutient curieusement que le genre féminin :

(cliquer si besoin ci-dessous pour agrandir l'image)

←

Mustapha Laabid

2,347 Tweets

Follow

Tweets
Tweets & replies
Media
Likes

Mustapha Laabid @mustapha_laabid · 21h

Les #AESH sont essentielles à l'inclusion des élèves en situation de handicap dans les écoles. Elles manifestent aujourd'hui pour obtenir de meilleures conditions de travail, aujourd'hui malheureusement trop précaires. Je leur apporte tout mon soutien dans cette démarche.

15ème législature

| | | |
|---|---|-----------------|
| Question N° 37261 | de M. Mustapha Laabid (La République en Marche - Ille-et-Vilaine) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports | Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports | |
| Rubrique > personnes handicapées | Titre > Conditions d'exercice des AESH | |

Question publiée au JO le : 16/03/2021 page : 2222
Date de signalement: 01/06/2021

Texte de la question

M. Mustapha Laabid appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation précaire des accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH). Malgré les avancées réalisées grâce à la réforme de 2019 visant à améliorer les conditions de travail de ces accompagnants essentiels à l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu scolaire, le temps partiel quasi-généralisé empêche les AESH de vivre décemment de leur travail avec une rémunération mensuelle moyenne de 760 euros pour 24 heures de travail hebdomadaire. En outre, la généralisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) a eu pour effets pervers notamment la réduction du nombre d'heures de suivi effectif pour les élèves et une multiplication des déplacements entre établissements pour les AESH, rendant ainsi presque impossible l'acquisition d'un autre emploi pour parvenir à une rémunération décente. Il souhaiterait ainsi connaître sa position concernant cette situation et les éventuelles pistes d'action pour y remédier.

🗨️
↻ 1
❤️ 4
📤

Et c'est alors que je me suis aperçu qu'il a déposé le 1^{er} février 2021 auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) une « *déclaration de modification substantielle des intérêts et des activités* ».

Celle-ci fait notamment apparaître une évolution de l'activité professionnelle de sa conjointe qui a abandonné son métier de préparatrice en pharmacie pour exercer à présent le métier d'AESH.

Du coup, Mustapha Laabid a remis sans tarder à la Présidence de l'Assemblée Nationale une question écrite concernant les conditions d'exercice et de rémunération des AESH.

Destinée au Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports : Jean-Michel Blanquer, cette question a été publiée sous le n° 37261 dans un fascicule spécial du [Journal Officiel en date du 16 mars 2021](#) (p. 67).

Comme on peut le voir sur le tweet ci-dessus, la question - qui est restée sans réponse au bout de 2 mois - a été portée ce 1^{er} juin au rang de « [question signalée](#) ».

C'est une procédure qui appelle une réponse rapide.

Espérons que, nonobstant l'intérêt que Mustapha Laabid peut plus spécialement porter à cette question au féminin, la réponse concerne plus globalement tous les professionnels concernés.

Pour aller plus loin : consulter [l'ensemble de mes contributions concernant Mustapha Laabid](#)